

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Éducation : violences, déviance agir!

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**E**FFET de mode ou véritable comportement déviant? Face aux images et autres vidéos observées la semaine écoulée sur les réseaux sociaux, l'opinion nationale est amenée à s'interroger sur les normes de comportements en milieu scolaire. Tant les actes de violences enregistrés ces derniers jours et les faits d'exhibitionnisme auxquels s'adonnent avec plaisir les élèves de plusieurs établissements d'enseignement publics et privés du Gabon choquent.

De ce fait, du lycée Mikolongo au lycée Djoue-Dabany (LDD) en passant par le lycée Jean-Hilaire-Obame (LJHO), sans oublier le lycée technique national Omar-Bongo (LTNOB) et les vidéos d'autres écoles qui ne sont pas encore sur la place publique, des images montrant des apprenants, filles comme garçons desdits établissements, s'adonner à cœur joie à des danses de nuit dans leurs salles de classe. Plus grave, ces derniers, pour la plupart aux portes de la puberté, ont décidé de passer à l'acte sexuel sous les projecteurs des caméras de leur propre téléphone portable. En effet, ce lieu d'apprentissage sacré qu'est l'école semble devenir depuis quelques jours, le théâtre de scènes obscènes sans précédent qui heurtent la sensibilité des plus jeunes. À cet effet, face à cette attitude déviante mis en exergue par les jeunes filles du lycée Djoue-Dabany à visage découvert, la tutelle, à savoir le ministère de l'Éducation nationale, a invité les chefs des établissements concernés à appliquer sans délai les mesures disciplinaires qui s'imposent (lire ci-contre).

Si ce fléau s'apparente à des challenges entre camarades de divers lycées et collèges, et à une volonté de faire le buzz sur internet, l'opinion nationale, elle, considère ces actes comme une atteinte aux bonnes mœurs.

De plus, alors que la seconde partie du quadrimestre est largement entamée dans l'ensemble des établissements du pays dans un contexte marqué par de nouvelles

restrictions dans la lutte contre l'épidémie de coronavirus, les auteurs de ces violences en milieu scolaire ne sont autres que des élèves issus des établissements susmentionnés.

Face à ces dérives, le ministère en charge de l'Éducation nationale, dans un communiqué publié la semaine écoulée, a rappelé à "la communauté éducative sa détermination à sévir légalement contre ces dérapages préoccupants qui menacent le climat social et la conduite paisible de l'année académique jusqu'à son terme". Avant de souligner que, "eu égard à ce qui précède, le ministère en charge de l'Éducation nationale invite, une fois de plus, les responsables d'établissements, les enseignants, les élèves et parents d'élèves à redoubler de vigilance et à poursuivre la sensibilisation sur le strict respect des dispositions réglementant la vie scolaire sur toute l'étendue du territoire national".

Aussi, au lendemain des sanctions infligées aux élèves des CES d'Alenakiri, d'Owendo et du lycée d'Awoungou pour la commune d'Owendo, du CES Jean-Baptiste-Obiang-Etoughe et du lycée privé Mbele pour la commune de Libreville, le tour est revenu aux apprenants du lycée de Sibang. Dans une nouvelle vidéo, l'on peut apercevoir deux jeunes garçons s'échangeant des coups à l'aide de certains objets dangereux.

Devant la récurrence des actes de violence et d'immoralité enregistrés, l'heure est à la prise de conscience collective. Autant le corps enseignant que les parents. Chacun est appelé à jouer sa partition.

Pour rappel, la violence en milieu scolaire désigne toutes les formes de violence qui se manifestent dans et autour des écoles, qui sont subies par des élèves et perpétrées par d'autres élèves, des enseignants ou d'autres membres du personnel scolaire. Cette dernière inclut le harcèlement et le cyber-harcèlement. Aussi, le harcèlement est l'une des formes les plus répandues de violence à l'école, et touche un jeune sur trois, selon l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco).



Photo: H.N.M/L'Union

**Les élèves des établissements concernés doivent revenir aux bonnes mœurs**





# es, exhibitionnisme, il faut

## Des sanctions, mais lesquelles ?

Prissilia M MOUITY  
Libreville/Gabon

UNE vidéo montrant des jeunes élèves presque dénudées devenue virale sur les réseaux sociaux suscite depuis quelques jours des réactions dans l'opinion. Ce scandale, qui illustre une fois de plus le mal profond qui gangrène les établissements scolaires et, plus particulièrement, la jeunesse, interpelle autorités, parents d'élèves et communauté éducative sur l'urgence de mettre un terme à toute forme de dépravation de mœurs dans les écoles, qui par ricochet constitue une menace évidente pour la valeur éducative des enfants.

Suite à cette crise morale de plus, les autorités gabonaises, à travers un communiqué de l'Éducation nationale, invitaient les responsables de ces établissements dont les élèves sont concernés à appliquer " des mesures disciplinaires qui s'imposent dans les plus brefs délais ". Un conseil de discipline se tient donc ce jour au lycée Djoué-Dabany (LDD) à Libreville. Lequel va statuer sur les sanctions à infliger à ces élèves. Ce qui nous amène à nous de-



Photo: Ebang Mvé

**Au lycée Djoué Dabany se tient ce jour un conseil de discipline devant statuer sur les sanctions à infliger aux élèves concernés.**

mander quelles sanctions vont écoper ces élèves pour leurs comportements immoraux. Si d'aucuns proposent l'exclusion définitive assortie d'une interdiction de se réinscrire pendant une durée de trois ans, d'autres la jugent drastique, voire excessive. Selon eux, une exclusion définitive les plongerait davantage dans le vice et proposent une exclusion temporaire, des travaux d'intérêt général avec leurs uniformes scolaires par exemple, comme cela se fait sous d'autres cieux. Aussi, c'est le lieu

de se demander si ces sanctions montreront leur efficacité quand on sait que les sanctions disciplinaires ne produisent pas forcément les effets escomptés. Il est certes vrai que ces élèves méritent d'être sanctionnés, mais les parents doivent savoir qu'ils ont aussi leur part de responsabilité pour avoir quelque part échoué dans leur rôle d'éducateurs. L'éducation des enfants est un travail de longue haleine qui commence au sein de la cellule familiale et se poursuit à l'école.



## Capeg : pour des sanctions plus dissuasives

Cherolle MISSOUKI  
Libreville/Gabon

FACE à la dépravation des mœurs observée chez plusieurs élèves du Lycée technique national Omar-Bongo (LTNOB) et du lycée Djoué-Dabany (LDD), la Coordination des associations des parents d'élèves du Gabon (Capeg), qui " condamne avec la dernière énergie de tels agissements ", plaide pour des sanctions sévères, comme une exclusion définitive avec interdiction d'une durée de trois ans de s'inscrire dans un établissement scolaire.

" S'il s'avère que ces actes se sont produits dans l'enceinte de l'éta-

blissement, les autorités doivent sévir avec la dernière énergie, cela fera peut-être reculer ces dérives. Nous voulons des sanctions sévères, sans appel, comme l'exclusion définitive et ce pendant trois ans où ces élèves ne pourront plus apprendre dans aucun établissement scolaire au Gabon ", martèle Martin Ossey-Kokou, président de la Capeg.

Pour ce dernier, une telle sanction servira peut-être d'électrochoc aux parents qui, pour la plupart, protègent leurs enfants, malgré les faits dont ils sont tenus coupables. " Il y a des parents qui reconnaissent la culpabilité de leurs enfants mais les protègent. Lorsqu'on veut mener des actions, ces mêmes parents

nous prennent à partie. Nous avons plusieurs exemples, comme celui de l'élève décédé suite à des actes de pédophilie. Nous avons voulu faire quelque chose mais les parents nous ont rabroués devant tout le monde parce qu'ils avaient reçu de l'argent. À l'Institution Immaculée conception, cela a été la même chose. Il y avait un problème de mœurs qui se posait et les parents ont pris le parti de leurs enfants, nous menaçant même de représailles si nous tentions quelque chose contre les coupables. Dans ce genre de cas, l'affaire devient compliquée parce que les parents bien que reconnaissant leurs enfants coupables des faits ne veulent rien faire ", regrette-t-il.



Photo: SNN/ L'Union